

## **MAIRIE DE BOREST**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018.**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 08/04/2018

Présents : Mesdames Eeckhout, Thepaut, et Didier. Messieurs Sicard, Fudali, Bianchini, Duchesne, de Freitas.

Absents excusés : Mesdames Degraeve et Berling-Eeckhout, Monsieur Bacot.

Monsieur de Freitas a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire débute la séance en remerciant les membres du conseil qui ont organisé le ramassage des ordures en forêt le dimanche 8 avril dernier. L'évènement organisé en collaboration avec les communes de Fontaine-Chaâlis et Montlognon a réuni beaucoup de participants sous un soleil d'été.

Le premier point de l'ordre du jour est ensuite abordé:

#### **le budget primitif 2018:**

Le tableau des soldes budgétaires de l'exercice 2017 a été remis aux membres du Conseil Municipal et il convient de décider de l'affectation des résultats.

L'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 192 725,60€. Madame le Maire propose de l'affecter à hauteur de 70 249,60 € en section d'investissement pour combler le besoin de financement des opérations inscrites au budget et la différence sera maintenue en section de fonctionnement, reporté au budget primitif de 2018.

L'affectation proposée est adoptée à l'unanimité.

Le budget primitif est ensuite examiné. Il a été élaboré en commission des finances et se présente globalement selon le tableau ci-dessous :

Collectivité: borest

Année 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	150 630	70	PRODUITS DE SERVICES	2 400
012	CHARGES DE PERSONNEL	97 530	71	PRODUCTION STOCKEE	
65	AUTRES CHARGES, GESTION COURANTE	44 150	72	TRAVAUX EN REGIE	
66	CHARGES FINANCIERES	1 200	73	IMPOTS ET TAXES	142 960
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	96 200
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 450
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 500	76	PRODUITS FINANCIERS	
042	OP. ORDR SF - SI	240	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000
<b>TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT</b>		<b>307 250</b>	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000	042	OP. ORDRE SF - SI	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	76 236	013	ATTENUATION DES CHARGES	9 000
DIFFERENCE REC. - DEP. FONCT.			<b>TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>		<b>266 010</b>
		<b>-41 240</b>			
<b>RESERVE (avec EXC.FONCT.)</b>		<b>0</b>	<b>EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE</b>		<b>2 017</b>
			002	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	122 476
<b>TOTAL</b>		<b>388 486</b>	<b>TOTAL</b>		<b>388 486</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	DEFICIT REPORTE		001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	93 380
16	EMPRUNTS	16 200	1068	AFFECTATION RESULTAT	70 250
20	FRAIS D'ETUDE		102	FCTVA- TLE	14 560
21	ACQUISITIONS		13	SUBVENTIONS	56 930
13					
23	TRAVAUX	295 396	16	EMPRUNTS	
272	PLACEMENT (PROV. ASSAINST)		27	TVA ATTESTATIONS	
041	OPERATION D'ORDRE SI		041	OPERATIONS D'ORDRE SI	
040	OPERATIONS D'ORDRE SI -SF		040	OPERATIONS D'ORDRE SI-SE	240
020	DEPENSES IMPREVUES		024	CESSION S IMMOBILISATIONS	
<b>MONTANT TOTAL OPERATIONS</b>		<b>0</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
			<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>235 360</b>
			<b>0</b>		<b>76 236</b>
<b>TOTAL</b>		<b>311 596</b>	<b>TOTAL</b>		<b>311 596</b>

Il est ensuite présenté aux conseillers municipaux sous forme de power point assorti des commentaires par chapitres.

Madame le Maire liste les principales dépenses de la section de fonctionnement.

- charges à caractère général :

ENERGIE (électricité et fioul)	15 500 €
FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 000€
PETIT EQUIPEMENT	6 000 €
FOURNITURES SCOLAIRES	5 000€
BATIMENTS	36 000€
VOIRIE	32 000€
BOIS FORETS (peupleraie)	10 000€
ASSURANCE	6 000€

- charges du personnel:

AGENTS TITULAIRES (M.Cornet, Mme Bernas, Mme Hazard)	43 500€
CONTRACTUEL (Mme Pascal)	9 750€
Contrat parcours emploi compétence (M.Ramet)	20 500 €
Cotisations URSSAF ET IRCANTEC	16 500€
Autres personnels extérieurs	3 000€
Cotisations diverses assurances médecine du travail	4 280 €

-charges de gestion courante :

INDEMNITES DES ELUS	15 000 €
RETRAITE ELUS	650 €
SERVICE INCENDIE	10 000 €
CCAS	1 500 €
APEM	11 000 €
Subventions diverses	5 000 €

Ce budget est impacté de la participation communale au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.), d'un montant de 13 500€. L'origine de cette charge ainsi que son fondement sont rappelés.

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du F.N.G.I.R. est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ». La commune de Borest fait partie des communes perdantes.

Les recettes de fonctionnement sont ensuite examinées : Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition fixés en 2016 et maintenus en 2017.

**Soit taxe d'habitation 18,02, taxe foncière bâti 12,26 et taxe foncière non bâti 41,45.**

La fiscalité locale assure un produit de 135 170 € pour l'année 2018.

Les taux d'imposition pour l'exercice 2018 sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

Les autres recettes sont ensuite examinées.

Les dotations constituent une ressource importante de la collectivité.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
DOTATION FORFAITAIRE	17 500
DOTATION SOLIDARITE RURALE	8 000
DOTATION ELUS LOCAUX	3 000
FCTVA	2 700
SUBVENTION DEPARTEMENT	5 500
RPI + CCSSO (21 000 – SAGE : 2100)	32 000
COMPENSATION EXONERATIONS TH ET TF	6500

Les remboursements sur rémunérations (9000€) et les revenus des immeubles (13 100€) constituent les deux autres postes les plus significatifs des recettes de fonctionnement.

Madame le Maire explique que l'emploi de l'agent d'entretien ne peut plus bénéficier d'un contrat aidé de l'Etat mais est éligible au " Parcours Emploi Compétences", nouveau dispositif mis en place en 2018. La prise en charge de 45% du salaire de l'agent est assurée pour 20 heures de travail hebdomadaires sur la base du SMIC, à condition de titulariser l'employé à la fin de son contrat.

Le conseil Municipal adopte ce principe à l'unanimité compte tenu du sérieux reconnu de l'intéressé et de son départ à la retraite dans un délai de 3 ans.

Madame le Maire propose une augmentation de salaire pour Monsieur Ramet, employé au smic depuis 3 années par la commune et qui n'a bénéficié d'aucune augmentation; Il n'est par ailleurs pas éligible au RISEEP.(régime indemnitaire pour le personnel communal).

Après un tour de table, la hausse de 3% du salaire de Monsieur Ramet est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

La section d'investissement est arrêtée à la somme de 311 596 €.

Les recettes sont constituées de l'excédent de l'exercice 2017, d'un report de la section de fonctionnement, du versement du fonds de compensation de la TVA, et des subventions accordées pour les travaux en cours.

Les dépenses, incluant les restes à réaliser de l'exercice 2017 (en rouge sur le tableau ci-dessous) s'établissent comme suit :

## OPERATIONS

Vidéo Protection	84 548
Place du Tisart	43 243
Frais Etudes Salle intercommunale	25 000
Achat de terrains	1 705
Chœur de l'église	15 000
PLU	30 894
Lampadaires rue du Pont de Corne	36 000
Plaques du cimetière	2 500
Aménagement parvis de l'Eglise	4 000
Chœur Eglise	15 000
Voiries Diverses	49 506
Matériel de voirie	3 000

Une discussion a été engagée sur l'opportunité d'installer des plaques portant les noms des allées dans le cimetière communal.

Madame le Maire rappelle qu'il est difficile pour les sociétés de pompes funèbres d'identifier les emplacements et qu'il est prévu de délimiter prochainement les places disponibles afin d'éviter toute confusion ou encore l'utilisation d'une surface supérieure à la norme fixée.

Le budget primitif de l'année 2018 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Monsieur Claude Fudali aborde le deuxième point de l'ordre du jour :

### **les travaux en cours :**

Concernant la vidéoprotection plusieurs dysfonctionnements ont été constatés dans la coordination des interventions des entreprises. La société ENEDIS demande toujours un délai important pour intervenir pour les branchements ou mises sous tension et les entreprises sont dans l'attente de leur intervention.

Saisissant l'opportunité de la tranchée et des compteurs mis en place pour l'installation de l'éclairage public, la commission des travaux a considéré qu'il serait judicieux d'installer une seconde caméra rue du Pont de Corne, au niveau du croisement du chemin du Roy et de la route de la scierie.

Le conseil Municipal est favorable au rajout d'une caméra supplémentaire à cet endroit.

Des travaux d'élagage sont en cours au marais et seront terminés semaine 16.

### **Formation de l'agent spécialisé de l'école maternelle**

Suite à son entretien annuel d'évaluation Madame Brigitte Bernas a exprimé le souhait de participer à une formation sur « les gestes qui sauvent ».

Le conseil municipal accepte de financer cette formation d'un coût de 10 euros.

### **Peupleraie / projet de plantation**

Repeuplement du marais : Madame le Maire propose d'étudier la faisabilité de repeupler le marais. D'une superficie de 8 hectares, les premières consultations font ressortir un coût de plantations de peupliers de l'ordre de 3000 euros l'hectare.

Madame le Maire demande à Monsieur Guillaume Duchesne- qui s'était proposé pour reprendre le poste de Vincent Bacot en charge des bois et forêts de la commune- de bien vouloir procéder à une consultation pour définir les orientations proposées pour cette peupleraie.

Monsieur Duchesne accepte de se charger du dossier et de rendre compte lors du prochain conseil municipal.

### **Demande de subvention pour le poste d'ATSEM**

-Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du département pour le poste d'ATSEM.

L'ensemble des conseillers accepte et autorise Madame le Maire à formuler la demande de subvention auprès du département.

### **Questions diverses**

Monsieur Bruno Sicard propose de faire un geste financier envers Monsieur Fabien Blondel qui loue le marais et qui a peu chassé cette année à cause de l'élagage des arbres qui s'est prolongé sur toute la période de chasse. A l'unanimité le conseil municipal est favorable pour dispenser Monsieur Fabien Blondel du règlement de la location de la chasse communale pour la saison 2017-2018.

Un travail est en cours sur le listing des concessions du cimetière ainsi que son plan. Madame Laure Pascal, Monsieur Didier Cornet, Monsieur Bruno Sicard et Monsieur Fudali sont chargés de ce dossier et doivent se rendre sur place pour délimiter les emplacements.

-Madame Isabelle Degraeve a rencontré une conseillère de la Poste qui lui a présenté les nouveaux services proposés par l'organisme et fera un compte rendu lors du prochain conseil.

-Madame Florence Thepaut a assisté au conseil d'école du 23 mars dernier et en relate certains points :

Il n'y a pas de fermeture de classe prévue cette année,

L'institutrice de Borest, Madame Kaluzny a remercié pour les travaux effectués dans la salle de repos. Elle a par ailleurs fait savoir qu'elle regrettait que les inscriptions scolaires des enfants de petite section de maternelle aient lieu en Mairie avant qu'elle n'en soit avertie. Cette pratique ne lui semblait pas conforme à la réglementation et la gênait dans son organisation .

Madame le Maire propose de lui rappeler les dispositions législatives réglementant la rentrée scolaire des tout petits.

"L'inscription à l'école maternelle publique s'effectue à la mairie. Si les inscriptions débutent généralement au mois de mars, les parents ont jusqu'au mois de juin précédant la rentrée scolaire pour inscrire leur enfant."

Et ce n'est qu'après définition des places disponibles que l'enseignant décide ou non de retenir l'ensemble des inscrits.

La fête des écoles aura lieu le 16 juin avec un spectacle et une kermesse, sur le thème de la préhistoire ; une réunion d'organisation est prévue le 19 avril prochain.

Une nouvelle animatrice a été recrutée pour la cantine ce qui impliquera une hausse du budget.

-Dans le dernier conseil municipal, la question avait été soulevée de savoir s'il ne serait pas plus rentable de transférer la personne de l'APEM en charge du périscolaire de Montlévêque sur Borest car elle ne garde qu'un seul élève et d'envisager un déplacement en taxi de l'enfant.

Cette solution ne peut être retenue compte tenu du coût de l'aller /retour du taxi.

-Qualité de l'air : protocole commun Fontaine / Montlognon en place pour la rentrée de Septembre.

-Messieurs Guillaume Duchesne et Pierre Savignac relatent les travaux réalisés au tennis (décolmatage avec branchement d'eau chez un particulier) et informent qu'une assemblée générale aura lieu le 19 avril à la mairie.

-Monsieur Duchesne demande où nous en sommes dans le P.L.U. Madame le Maire fait savoir que le cabinet d'études est dans l'attente de l'évaluation environnementale d'ATER environnement (Aménagement du Territoire Energie Renouvelable) pour compléter le règlement et lancer l'enquête publique.

-La fête du village est prévue le week end du 23-24 juin 2018.



-Monsieur Claude Fudali demande un volontaire pour se porter suppléant lors des réunions du Syndicat Interdépartemental du Sage et de la Nonette, Monsieur Duchesne se propose et sa candidature est acceptée à l'unanimité.

-Monsieur Germano de Freitas soumet une réflexion à mener sur les plantations devant les habitations des riverains. La commune pourrait prendre en charge l'entretien des parterres laissés à l'abandon.

Un courrier sera adressé en ce sens aux riverains.

-Madame Florence Thepaut fait savoir que Madame Alison Foster souhaite louer des tables et chaises à la mairie, pour une manifestation familiale. Laure Pascal la contactera.

Madame Agathe Weiss remercie pour la réparation du lampadaire en face de chez elle, Place du Tisart, mais demande s'il serait-possible de réduire l'éclairage pendant la nuit. Monsieur Fudali étudiera cette possibilité.

Madame Thepaut fait remarquer que le projet de création de places de parking, place du Tisard risque de nuire à la qualité environnementale du site.

Madame le Maire rappelle que la commission de travaux va se réunir le mardi 17 avril et que le projet n'est pas arrêté à ce jour et que dans tous les cas, des travaux devront être effectués pour « casser » l'angle jugé trop dangereux entre la rue des Fours à Chaux et la Place, un miroir devra aussi être installé.

-Monsieur Yves Bianchini déplore de ne pas avoir été prévenu du décès de Mme Irène Lewkowiez et a regretté de n'avoir pu se rendre aux obsèques. Il suggère que lors d'un décès d'un membre proche des conseillers municipaux le secrétariat de mairie les en informe.

Cette proposition sera dorénavant appliquée au sein de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 h.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 28 mai 2018 à 20h30.